

HONORAIRES SUR PRESTATIONS 2026

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat transaction.

HONORAIRES DE TRANSACTION

à partir du 1^{er} janvier

Inférieur à 50 000 € → forfait 4 000 € TTC

Entre 50 001 € et 100 000 € → 8 %

Entre 100 001 € et 150 000 € → 7,5 %

Entre 150 001 € et 250 000 € → 7 %

Entre 250 001 € et 350 000 € → 6 %

Au-delà de 350 001 € → 5 %

à la charge de l'acquéreur - Prix net vendeur TTC
Les pourcentages ne sont pas cumulatifs

• Les honoraires sont calculés sur la base du prix net vendeur lors de la rentrée du mandat et peuvent être modifiés pour tenir compte des éventuelles négociations de prix définitif convenu ultérieurement entre les parties.

• Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et du suivi.

HONORAIRES TRANSACTION BAIL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL : 15% TTC *

Calculés sur le montant annuel du loyer

Recherche locataire - Dossier administratif + Etat des lieux : 3.03 € TTC* du m²

- Bail en sus établi selon barème de l'office notarial ou du cabinet d'avocat retenu par les parties

GESTION LOCATIVE D'UN BIEN

Honoraires de gestion :

6.50 % HT soit 7.80 % TTC *

Sur montants encaissés

Constitution du C.I.L. : forfait de 270.00 € TTC*

Suivi du C.I.L. : 117.60 € TTC*/heure

G.L.I. GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.60 % TTC * Sur montants encaissés
(dont honoraires agence 0.80%)

Quote-part pour chacune des parties : Bailleur et Locataire (LOI ALUR décret n° 2014-890 du 1^{er} Août 2014)

Les honoraires comprennent :

Les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail moyennant un montant maximum de 8.07 € TTC * par m² de la superficie du bien loué

ASSURANCE VACANCE LOCATIVE

1.80 % TTC * Sur montants encaissés
(dont honoraires agence 0.20%)

ÉTAT DES LIEUX

3.03 € TTC * du m²

ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

82.00 € TTC * (dont honoraires 12.45 € TTC)

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES (hors contrat G.L.I)

Frais de gestion de sinistres :

117.60 € TTC*/heure

- Au delà de 1500.00 € TTC * de dommages consécutifs au sinistre :

honoraires de 5% € TTC * sur le montant TTC * des travaux

- Honoraires suivi dossier contentieux : 117.60 € TTC * /heure

SYNDIC

Contrat individuel tenant compte
de la spécificité de chaque copropriété
Proposition sur demande

Honoraires suivi travaux (au temps passé) :

117.60 € TTC*/heure

Honoraires suivi éventuelle procédure (au temps passé) :

117.60 € TTC*/heure

ESTIMATION

117.60 € TTC *

Facturation ristournée en cas de mandat de vente

BOX, GARAGE ou PARKING AÉRIEN : forfait de 125 € TTC *

Coût d'un avenant au bail : 117.60 € TTC *

EXPERTISE

Sur devis préalable

Déclaration annuelle revenus fonciers :

86.00 € TTC */an et par logement

CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT (C.I.L)

Déclaration de TVA :

16.00 € TTC */trimestre et par logement

Le montant des honoraires figure individuellement sur chaque fiche de présentation du bien à louer.